

TEMPS PÉRISCOLAIRES OUTILS PÉDAGOGIQUES

juin 2013

TEMPS PÉRISCOLAIRES, VERS UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE OU GARDERIE

L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, ÉLÉMENT CENTRAL
DE L'ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

TEMPS PÉRISCOLAIRES VERS UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Sur la journée, les temps de vie des enfants sont fait de ruptures de situations, de rythmes ainsi que de changements de référents adultes.

La cohérence éducative entre ces différents moments favorise la construction de l'enfant.

Les temps périscolaires, temps de transition entre la maison et l'école, doivent proposer un accompagnement de l'enfant, basé sur le respect de ses propres rythmes, et nécessitent donc une étroite coopération entre les différents adultes concernés.

Éléments de réflexion à prendre en compte

Connaitre le déroulement de la journée de l'enfant dans sa globalité (quels sont les différents types d'accueil ou d'actions proposés à l'enfant sur l'ensemble de la journée ?).

Prendre en considération tous les temps de la journée et notamment les temps de transition, souvent oubliés dans les projets : accueil des familles, transport, relais entre temps scolaire et périscolaire, goûters...

Lorsque plusieurs actions sont mises en place sur une même tranche horaire, veiller à ce qu'il n'y ait pas de mise en concurrence mais plutôt une complémentarité entre celles-ci.

Clarifier de manière collective les apports éducatifs de chaque temps (ou action) afin de privilégier une meilleure cohérence et complémentarité.

Conduire une action commune aux différents acteurs intervenant sur la journée au sujet des notions de règles, de règlements, d'attentes en termes de comportement et de posture de l'adulte.

Questions clés

> Quelle structure est la plus pertinente pour porter le projet des temps périscolaires sur le territoire ?

> Quel service ou quel interlocuteur est le mieux à même de créer du lien entre les différents partenaires ?

> Y a t-il sur une même plage horaire, des actions proposées dont certaines sont gratuites et d'autres payantes ?

> Combien l'enfant rencontre-t-il de personnes différentes dans la journée ?
Sur un même lieu, les règles de vie sont-elles les mêmes ?

> Les partenaires éducatifs du territoire se connaissent-ils entre eux ? Ont-ils des occasions d'échanger ensemble sur leur rôle respectif auprès des enfants ?

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ou GARDERIE

Objectifs de la réforme

Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité de l'enfant.

Garderie périscolaire

Pas de déclaration
à la DDCS

Pas de taux d'encadrement réglementé
Une obligation de surveillance
Une responsabilité entière

Pas de qualification particulière du personnel mais sous la responsabilité de la commune

AVANTAGES

Pas d'obligation de respect d'un taux d'encadrement et de qualification.

INCONVÉNIENTS

Pas de prestation de service de la part de la CAF.
Risque de tomber dans le système de garderie et de ne pas jouer son rôle éducatif.

Accueil périscolaire

Déclaration
auprès de la DDCS

PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Un taux d'encadrement légal
Une responsabilité entière

Un personnel qualifié

AVANTAGES

Amélioration de la qualité de l'accueil grâce aux compétences du personnel et à son nombre.

Une partie des charges supplémentaires engendrées pour l'encadrement peut être compensée, sous conditions, par les aides de la CAF et de la MSA.

Le contrôle de la DDCS sur les projets des structures et sur les obligations d'encadrement est une garantie de sécurité et de qualité pour l'organisateur.

INCONVÉNIENTS

Les obligations liées à la déclaration en termes de qualification de l'encadrement.
L'augmentation des charges liées à l'encadrement.

juin 2013

L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, ÉLÉMENT CENTRAL DE L'ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

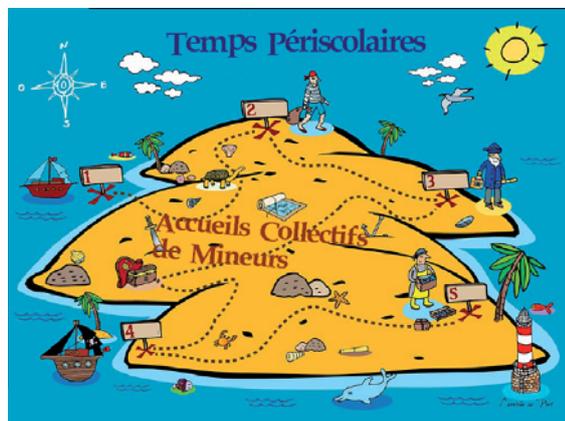


Image adaptée du DVD Aventures Pédagogiques en Accueils Collectifs de Mineurs - DDCS Loire

Questions clés

> Le choix des activités et de leur animation répondent-ils au développement des objectifs annoncés dans le projet pédagogique ?

> Les activités proposées s'organisent-elles sous forme de parcours éducatif, de cycles thématiques ?

> Y-a-t-il une réflexion sur l'ensemble de la semaine, avec une alternance organisée de temps d'activités avec des intervenants spécifiques et de temps d'activités avec des animateurs ? Quelle passerelle est mise en place entre les différentes propositions ?

> Quelle réflexion sur l'accessibilité des services aux familles ? Horaires, accueil, lieux, tarification, transport, formalités d'inscription....

Il peut proposer et mettre en place une organisation cohérente de l'ensemble des temps périscolaires (matin, midi, Tap, fin de journée) et réfléchir à une articulation avec le temps extra scolaire du mercredi.

Il peut formaliser un projet spécifique, mettre en cohérence les actions et activités et apporter du sens sous forme de projet collectif (ce qui permettrait d'éviter la juxtaposition des activités). Il cherchera une complémentarité de ces actions et évitera les mises en concurrence.

Il articulera la demande sociale des familles, les enjeux éducatifs et les enjeux d'organisation et de gestion (questions matérielles, financières, locaux..).

Il permettra de simplifier la mise en jeu complexe des responsabilités des organisateurs et intervenants.

Il jouera le rôle de « référent éducatif » de l'ensemble des temps en assurant une coordination pédagogique des actions et des acteurs.

La qualification du personnel et sa connaissance des besoins de l'enfant est un gage de qualité.

SPÉCIFICITÉ DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Un temps éducatif à part entière

- > temps de découverte et d'épanouissement personnel, d'ouverture culturelle.
- > temps de loisirs : plaisir de prendre part à une activité, de participer aux projets, de prendre des responsabilités, plaisir de vivre.
- > espace de socialisation : temps d'apprentissage de la vie dans une société multiculturelle et laïque, apprendre à vivre ensemble.

Questions clés

- > Quelle équilibre entre les activités (nouvelles, régulières, ponctuelles...) ? Si le nombre d'enfants est important, quelles seront les conséquences sur la qualité de l'accueil ?
- > Comment aménager au mieux les espaces pour les adapter aux besoins des enfants des différentes tranches d'âge ?
- > Y a-t'il à l'intérieur de l'école un ou des espaces réservés à l'accueil périscolaire ? Quelles vont être les conséquences en termes de cohabitation avec les enseignants (organisation et aménagement de l'espace, utilisation du matériel).
- > Quelle spécificité d'accueil pour les moins de 6 ans ? Rythme, type d'activités, L'aménagement permet-il aux enfants de choisir entre différentes formes d'activités : coin calme, coin jeux, coin lecture, espaces pour se reposer, bouger, s'exprimer... ?

Un accueil périscolaire répond aux critères suivants :

Etre un lieu d'accueil collectif d'enfant prenant place avant ou après les temps d'école.

Prendre en compte les rythmes de l'enfant.

Elaborer un projet concerté d'éducation en lien avec l'école et la famille.

Proposer, dans le cadre du projet pédagogique, un certain nombre d'activités (ludiques, culturelles, sportives, thématiques) capables de répondre aux divers besoins de l'enfant, à son état et à ses envies, en tenant compte de son âge, de son degré d'attention, de sa disponibilité d'esprit, de sa fatigue éventuelle.

Veiller aux conditions matérielles et morales d'accueil, afin d'assurer la sécurité et le bien être de l'enfant.

Mettre l'accent sur la qualification et les compétences des personnels et/ou intervenants.

RÉGLEMENTATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

MODALITÉS DE DÉCLARATION

A partir de combien d'enfants présents peut-on déclarer un accueil périscolaire ?

7 enfants. Le nombre d'enfants accueillis dans un même accueil y compris sur plusieurs sites ne peut dépasser 300 par déclaration.

Quelles sont les modalités de déclaration ?

Déclaration par l'organisateur, pour l'année scolaire, deux mois avant le début de l'accueil, auprès de la DDCS (par téléprocédure).

Délivrance d'un récépissé par la DDCS. Transmission par les organisateurs de la fiche complémentaire à la déclaration au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil.

Les qualifications pour diriger un accueil périscolaire

Quelles sont les qualifications requises ?

Les fonctions de direction peuvent être exercées :

- Par les titulaires du BAFD OU BAFD stagiaire.
- Par les titulaires du BPJEPS Loisirs tous publics ou stagiaires
- Par les agents de la fonction publique dans le cadre de leur mission et relevant des corps ou cadres d'emploi, spécialité filière animation.

Les qualifications pour animer un accueil périscolaire

Les fonctions d'animation peuvent être exercées par :

- les titulaires du BAFA
- les stagiaires BAFA
- les CAP petite enfance
- les ATSEM , agents de la fonction publique territoriale
- les brevets d'éducateurs sportifs
- les licenciés STAPS
- les personnes sans qualification mais selon un taux limité (20%).

Les normes d'encadrement

50% des animateurs doivent être titulaire d'un diplôme BAFA ou équivalent

30% des animateurs peuvent être stagiaires BAFA

20% peuvent être sans qualification

Si le nombre d'animateurs va au-delà de l'effectif minimum requis (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans), les nécessités de qualification ne sont pas obligatoires pour les personnes supplémentaires.

NB : normes en cours d'évolution => 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

juin 2013